

RÉSOLUTION SUR LA MÉMOIRE DE L'HOLOCAUSTE

Original anglais

Le Conseil de l'Internationale Socialiste, réuni à Saint-Domingue les 28 et 29 janvier 2019 :

Note que les préjugés raciaux, ethniques et religieux, la discrimination et la haine ont causé d'indicibles souffrances humaines tout au long de l'histoire de l'humanité ;

Rappelle que les préjudices, la discrimination et la haine émergeant de l'antisémitisme préexistant ont été des conditions préalables à l'Holocauste perpétré par l'Allemagne nazie, ses alliés et complices résultant en l'annihilation de six millions de juifs et d'un nombre incalculable de membres d'autres minorités ;

Note avec inquiétude que les actes antisémites de nature et d'intensité variables se sont récemment multipliés en Europe, aux États-Unis, au Canada et ailleurs ;

Déplore les tendances croissantes au déni de l'Holocauste et à la réécriture de l'histoire ;

Rappelle la résolution A/RES/60/7 intitulée « Mémoire de l'Holocauste » adoptée le 1^{er} novembre 2005 par l'Assemblée générale des Nations Unies qui proclame le 27 janvier Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste ;

Se joint aux Nations Unies pour commémorer la Journée internationale dédiée à l'Holocauste et à la mémoire des victimes de l'un des pires crimes jamais commis dans l'histoire de l'humanité ;

Rejette tout déni de l'Holocauste en tant qu'événement historique, dans son intégralité ou en partie ;

Condamne sans réserve toute manifestation d'intolérance religieuse, de provocation, de harcèlement ou de violence à l'égard de personnes ou de communautés en raison de leur origine ethnique ou de leur croyance religieuse, où qu'elle se produise ;

Exhorte les gouvernements et les partis politiques à lutter contre toute forme de racisme, de discrimination et de déni de l'Holocauste.
